



PRÉFET DU BAS-RHIN

CABINET DU PRÉFET
Service Départemental de la communication
interministérielle

Strasbourg, le 4 décembre 2017

COMMUNIQUE DE PRESSE

Le dispositif hivernal 2017/2018 est activé dans le Bas-Rhin

Le plan hiver, qui couvre la période du 1^{er} novembre 2017 au 31 mars 2018, vient renforcer les dispositifs d'hébergement ouverts toute l'année au profit du public en grande précarité et de demandeurs d'asile.

Ce parc d'hébergement, qui est dans le Bas-Rhin, constitué de **8476 places**, a augmenté de plus de 120 % en 6 ans. Au plan départemental, l'État mobilise **47,6 millions d'euros en 2017** pour financer ces places.

En complément, le dispositif hivernal s'articule autour du **renforcement de la veille sociale**, qui s'appuie sur quatre accueils de jour, **l'intensification des maraudes** et la **mobilisation de 264 places d'hébergement d'urgence** exceptionnelles et temporaires en structure collective, qui s'ouvrent au fur et à mesure en fonction des situations identifiées et justifiant une mise à l'abri. Ces dernières se fermeront progressivement entre le 31 mars et 30 avril 2018.

En cas de grand froid, l'État, en relation avec les collectivités territoriales et tout particulièrement avec la ville de Strasbourg, mobilisera des capacités de mise à l'abri en gymnase de façon à répondre aux demandes des personnes vulnérables.

Afin de prévenir les dangers sanitaires auxquels s'exposent des personnes à la rue, les équipes mobiles de Médecins du Monde, de l'Ordre de Malte, du CCAS de Strasbourg, des Restos du coeur et de la Croix rouge sont en lien avec le SIAO/115.

Contact presse : Préfecture du Bas-Rhin - Aurélie CONTRECIVILE -
Chef du service départemental de la communication interministérielle
Tel 03 88 21 68 77 / 06 73 85 16 45

site internet de la préfecture : <http://www.bas-rhin.gouv.fr/>

Twitter : <https://twitter.com/PrefAlsace67> – Facebook : <https://www.facebook.com/PrefetAlsaceBasRhin>